



RÉUNION DU BUREAU

Judi 6 novembre 2014

COMPTE-RENDU

PRÉSENTS :

Marie-Joëlle LENFANT – Jean-Claude COURANT – Jean-Pierre TROCHET – Jacqueline PONS – Didier PIEDNOËL – Bernard LEROY – Thierry DELAMARE – Alain LOEB – Richard JACQUET – Hervé LETELLIER – Yves LANIC – Alain LEMARCHAND – Jean-Michel DERREY – Jean-Claude CHRISTOPHE – Maryannick DESHAYES – Jean CARRÉ – François-Xavier PRIOLLAUD – Jean-Yves CALAIS – Anne TERLEZ – Jean-Jacques LEROUX – Fadilla BENAMARA – Catherine DUVALLET – Pascal LEMAIRE – Jean-Philippe BRUN – Jean-Pierre DUVÉRE – Stéphane SAUVAN – Alexandre DELACOUR – François CHARLIER – Alain RENAUX – Hubert ZOUTU – Guillemette NOS – René DUFOUR – Patrick MADROUX – Pierre MAZURIER – Jacky BIDAULT – Sylvie BLANDIN – Daniel JUBERT – Céline LEMAN – Christian WUILQUE.

ABSENTS EXCUSÉS :

Jean-Marc MOGLIA – Didier DAGOMET – Samuel ONFRAY – Dominique DELAFOSSE – Jean-Pierre BRÉVAL – Jacky FLEITH – Pierre LECUYER – Marc-Antoine JAMET – Caroline ROUZÉE – Gaëtan LEVITRE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT :

Philippe LE GAL – Régis PETIT – Sid-Ahmed SIRAT – Philippe CROU – Frédéric FOURNIER – Marie LE CALONEC – Marc MONNIER – Vincent VORANGER.

Ordre du jour :

N°	SERVICE	INTITULE	INTERVENANTS
1	FINANCES	Examen du dossier relatif aux demandes de fonds de concours	P. MADROUX
2	FINANCES	Examen du dossier relatif à la dotation de solidarité	P. MADROUX
3	DEPLACEMENTS	Présentation de l'étude sur le mode de gestion des transports publics	S. BLANDIN P. CROU
4	ADMINISTRATION GENERALE	Point sur le dossier contrat d'agglomération	B. LEROY R. ARMSTRONG
5	ADMINISTRATION GENERALE	Examen de l'ordre du jour du conseil du 20 novembre 2014	B. LEROY
6	TOUS SERVICES	Compte rendu des réunions de commissions : - Politiques publiques durables du 29 septembre, - Aménagement de l'espace du 8 octobre, - Coopération décentralisée du 13 octobre, - Voirie du 03 novembre, - Déplacements du 05 novembre.	Les Vice-Présidents
7		Affaires diverses	

Monsieur LEROY ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à Monsieur CABOURDIN, qui remplace Monsieur Yves VALLIN à la tête du nouveau Conseil de Développement Durable, appelé familièrement C2D.

Ingénieur en mécanique, Monsieur CABOURDIN mènera les travaux du C2D qui devrait être composé d'une trentaine de membres.

Monsieur LEROY souhaite que le C2D « reflète la diversité des opinions afin que ses travaux soient les plus stimulants possibles ».

! EXAMEN DU DOSSIER RELATIF AUX FONDS DE CONCOURS :

Monsieur LEROY indique que la Commission des Finances se réunira le 19 novembre afin de proposer les Fonds de concours et le montant de la dotation de solidarité communautaire. Il regrette que cette réunion arrive si tardivement par rapport à la réunion de conseil, mais relève que les élus n'ont pas eu le choix de la date.

Monsieur LEROY rappelle que les Fonds de concours représentent une aide à l'investissement porté par les communes.

Il propose de geler leur montant à 1,6 M€ par an pendant 6 ans soit, à la fin de la mandature, une somme de 9,6 M€.

Ce montant sera scindé en une enveloppe disponible de 7 M€ et une réserve de 2,6 M€ destinée à venir en secours du financement d'imprévus

« Nous proposons 7 M€ car le territoire est peuplé de 70 000 habitants. Cela représente donc une somme de 100 € par habitant pour la mandature. Pour autant, nous proposons de moduler ce montant selon la taille des communes, explique Monsieur LEROY :

- 80 €/habitant pour les communes de plus de 10 000 habitants,
- 100 €/habitant pour les communes de 2500 à 10 000 habitants,
- 120 €/habitant pour les communes de 1 000 à 2 499 habitants,
- 150 €/habitant pour les communes moins de 1 000 habitants.

L'idée qui a présidé à cette répartition, c'est d'offrir un vrai coup de pouce aux petites communes, poursuit-il. Ainsi, en 2014, 22 communes percevront des fonds de concours pour un montant de 800 K€. Le reliquat du budget 2014 sera inscrit au budget 2015.

« Cette proportionnalité dégressive me paraît être un principe juste, se félicite Monsieur PRIOLLAUD. Pour autant, j'ai l'impression qu'il s'agit d'un droit de tirage. Sera-t-il laissé à l'appréciation des communes ? J'aimerais que l'on précise comment les communes pourront faire valoir leurs demandes afin qu'il n'y ait pas un effet d'engorgement ».

Monsieur LEROY reconnaît qu'il faudra mettre en place « un calendrier de mobilisation de l'enveloppe. Nous allons essayer de planifier tout ceci dans le temps. Nous ferons en sorte de caler, d'étaler l'affectation de ces sommes sur les 6 ans de cette mandature. D'où l'effort de prospective que je vous demande » souligne-t-il.

Monsieur BRUN calcule qu'une somme de 15 000 € sera affectée à la commune de Tournedos sur Seine pour les 6 ans de la mandature. « J'ai besoin de cette somme maintenant. Comment la percevoir ? » demande-t-il.

Monsieur LEROY répond que cette somme pourra être versée en 2015 mais insiste de nouveau sur le fait « qu'il ne faut pas que toutes les demandes arrivent en même temps ».

Monsieur JACQUET souhaite également que les règles lui soient précisées.

Monsieur LEROY répond que la commune de Pont de l'Arche bénéficiera d'une enveloppe d'environ 420 000 € pour les 6 ans. Si la commune ne fait pas de travaux en 2015 ou 2016, ce ne sera pas un problème puisque les 420 000 € resteront inscrits jusqu'à la fin de la mandature.

Si la commune « tire » 150 000 € en 2015, il restera 270 000 € dans l'enveloppe.

Monsieur JACQUET demande si les fonds de concours au titre des amendes de police sont inclus dans cette enveloppe. Monsieur LEROY lui répond qu'ils seront disponibles hors enveloppe, sur une autre ligne budgétaire

Monsieur LEMARCHAND souhaite annoncer aux Incarvillais le lancement d'un gros projet ; celui de la construction d'une nouvelle cantine scolaire dont le financement est en partie assuré par un fonds de concours versé par la CASE. Il demande quand il pourra faire cette annonce.

Monsieur LEROY répond que cette annonce pourra être faite dès le vote des fonds de concours par le conseil communautaire, le 20 novembre prochain.

Quelques élus regrettent que le vote de ces fonds de concours intervienne trop tard dans l'année. Ils préconisent un vote en début d'exercice budgétaire.

Monsieur LOEB regrette également qu'il ne soit pas tenu compte de la richesse fiscale.

Monsieur LEROY acquiesce mais indique que ce chantier n'a pu être ouvert depuis l'arrivée de la nouvelle équipe.

Monsieur BIDAULT indique que les fonds de concours versés au titre des petits aménagements de voirie font également l'objet d'une discussion. Le système qui prévalait permettait de réaliser des travaux à hauteur de 20 000 € aux petites communes, 35 000 € aux communes moyennes et 50 000 € aux deux plus grosses communes avec participation des communes à hauteur de 32,5% du montant des travaux

Il est donc proposé de réaliser durant le mandat et au bénéfice de 33 communes, des aménagements de voirie à 20 000 € sans participation financière de ces communes. Si les communes souhaitent procéder à des aménagements qualitatifs supplémentaires, elles s'acquitteront de 32,5 % du montant des travaux supplémentaires.

« C'est une très bonne idée ! » s'enthousiasme Monsieur LEROY.

« Attention ! prévient néanmoins Monsieur BIDAULT. Tout ne pourra pas être fait la première année. Nous devons étaler les travaux sur les cinq ans à venir ».

Monsieur PIEDNOËL demande quelle suite a été donnée au projet de faire baisser la participation des communes de 32,5 % à 20 % du montant des travaux.

Monsieur BIDAULT note que « la commission s'est prononcée en faveur de 2 aménagements sans participation dans les 5 ans et 3 financés à 32,5%. Les petites communes y gagnent » juge-t-il.

Les élus abordent ensuite la question de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC).

III/ EXAMEN DU DOSSIER RELATIF À LA DOTATION DE SOLIDARITÉ :

Le montant de la DSC pour l'année 2014 avoisine les 2M€. C'est autant de fonctionnement en plus pour les communes et en moins pour la CASE.

L'aide financière de la CASE aux communes ayant entamé une révision de leur PLU est évoquée. En aparté, Madame DESHAYES demande à quelle date les communes devront elles se mettre en conformité avec le SCOT.

Monsieur FOURNIER indique qu'elles devront avoir réglé cette question fin 2016 et fin 2017 pour la mise en conformité avec le Grenelle de l'environnement.

« La commission Aménagement et Urbanisme devra mener un recensement très précis » préconise Monsieur LEROY avant d'indiquer qu'une Commission des Finances sera réunie le 3 décembre afin de préparer le débat d'orientations budgétaires.

III PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE SUR LE MODE DE GESTION DES TRANSPORTS PUBLICS :

A l'invitation du Conseil communautaire, Monsieur Damien STUDER, représentant le cabinet FCL, présente les résultats sur l'étude menée afin d'aider les élus à choisir le futur mode de gestion des transports publics de la CASE.

Le mode de gestion actuel – délégation de service public en régie intéressée - arrive à échéance le 31 août 2015.

Madame BLANDIN indique que les résultats et orientations présentés par Monsieur STUDER ont été présentés en commission et que cette dernière s'est déclarée très satisfaite à la fois du bilan et de ce qui est préconisé.

Globalement :

- Le réseau de transports en commun de la CASE est bien proportionné par rapport aux besoins exprimés et à la physionomie particulière du territoire,
- Certaines lignes ont un tracé curieux, mais répondent au besoin de desserte des parcs d'activité,
- Le parc de véhicules est plutôt récent et en bon état,
- Il n'y a que très peu de fraude,
- Le mode de gestion choisi jusqu'à présent est peut-être perfectible, mais il a permis d'assurer des recettes à la CASE,
- Il faudra prévoir un dépôt plus grand pour le matériel roulant car il est actuellement sous-dimensionné,
- La CASE a bien fait de prendre sa place dans le système de billettique intermodale,
- Un système d'exploitation - la régie intéressée – qui n'est pas le plus répandu,
- Quelques points - à la marge - restent perfectibles.

Au terme de cette présentation, Madame DESHAYES ouvre le débat en s'interrogeant sur le fait qu'il faille, selon le cabinet FCL « capter les déplacements en train ». Madame DESHAYES ne comprend pas le sens de cette formule.

Il est précisé que la CASE devrait renforcer son offre de transports en commun afin de capter les voyageurs qui se rendent en véhicules vers la gare de Val de Reuil afin d'y prendre le train.

En accord avec cette proposition, Madame DESHAYES estime qu'il faudrait alors augmenter l'amplitude horaire des bus qui circulent au départ et vers la gare de Val de Reuil et, surtout, des trains pour aller vers Rouen et en revenir. Madame DESHAYES regrette qu'il n'y ait pas plus de trains en soirée desservant la gare de Val de Reuil au départ de Rouen.

Monsieur LEROY indique qu'il abordera ce point avec Monsieur MAYER ROSSIGNOL en aparté aux réunions préalables à la signature du Contrat d'agglomération.

Madame BENAMARA indique que ce point pourra également être abordé avec les autorités de la SNCF puisque la pose de la première pierre de la gare rénovée de Val de Reuil se déroulera dans quelques jours.

Certains élus – Monsieur JACQUET en tête - regrettent de ne pas avoir été invités à cette pose de première pierre.

Madame BENAMARA indique que la SNCF est l'autorité invitante.

La question des parkings de la gare, qui apparaissent toujours comme sous-dimensionnés - est une nouvelle fois évoquée.

Monsieur LANIC prend la parole. Soulignant que le cabinet FCL a dressé « un tableau élogieux de notre réseau de transports en commun, de sa qualité de service et du dynamisme des recettes », il estime néanmoins « qu'il ne faut pas lever le pied car nous avons encore des perspectives de progression.

Dans ce domaine, nous devons continuer à être compétitifs, faire progresser notre réseau. Continuons ! Poursuivons nos efforts avec les perspectives engagées sous la précédente mandature » insiste-t-il avant de demander quel est l'avis de la commission.

« Pour la commission, répond Madame BLANDIN, il n'y a pas de système parfait. Cependant, en ce qui nous concerne, la régie intéressée qui a été mise en place semble être le bon compromis.

Elle a permis une bonne gestion en partageant entre le délégataire et la CASE les risques liés à l'exploitation. Nous sommes satisfaits du système actuel puisque la CASE exerce son contrôle sur le délégataire et enregistre des recettes. Et le retour des usagers est très bon.

Chambéry Métropole vient de passer en régie intéressée. Même si ce système n'est pas le plus répandu en France, c'est bien la preuve qu'il n'est pas si mauvais que cela. Notre choix est donc fait » indique-t-elle.

« Je suis d'accord, intervient Monsieur LEROY. Nous allons continuer en ce sens en optant de nouveau pour la régie intéressée ».

Monsieur BRUN s'interroge sur l'allotissement :

« Allons-nous opter pour deux lots – transports urbains et transports scolaires - ou pour un lot unique ? » questionne-t-il.

Monsieur LEROY se prononce en faveur du lancement d'un seul lot « afin d'avoir une meilleure offre financière et une simplification du service ».

Pour Monsieur DUVÉREÉ. « 2016 représente une échéance importante puisque cette année verra la renégociation de tous les contrats et de la tarification, notamment en matière de transports scolaires. Nous devons tout remettre à plat » souligne-t-il.

Au terme de cette discussion, le Bureau valide la présentation d'une délibération actant :

- L'allotissement en un seul lot (transports urbains et transports scolaires).
- Le choix d'une délégation de service public selon la régie intéressée.

IV) POINT SUR LE DOSSIER CONTRAT D'AGGLOMÉRATION :

Madame ARMSTRONG présente l'état d'avancement des négociations en vue de la contractualisation du futur contrat d'agglomération. Elle insiste sur le fait qu'il ne s'agit que d'un travail préliminaire, élaboré par les services au regard des objectifs fixés par la Région et le CG27 ainsi que des besoins de la CASE et de ses communes

Globalement, la négociation se déroule bien même si les objectifs des uns ne correspondent pas forcément à la volonté des autres. Une signature début 2015 est donc tout à fait plausible.

Les questions en suspens :

- La période couverte par le contrat : 2014/2017 et une éventuelle prolongation sur 2018/2020?
- La notion de Fiches-action pour le contrat 2014/2017 et de Fiches-projet pour la prolongation 2018/2020.
- Les actions hors contrat,
- La question de la sécurisation des financements,

- Les aménagements urbains de proximité à Léry, St-Pierre du Vay, Val de Reuil, Heudebouville, Pîtres, La Haye Malherbe. Quelle éligibilité ? Quel rythme de réalisation et combien de projets ?

Développement économique et emploi (Axe 1) :

- Le diffuseur d'Heudebouville, mobiliser le CPER ?
- Ecoparc 4,
- Zac des Portes & voie de l'Orée,
- CINRAM
- Villages d'artisans,
- AZEO.

Accompagnement des entreprises :

- Économie circulaire.

Économie sociale et solidaire :

- Diagnostic & accompagnement porteurs de projets

Tourisme : recueillir l'avis préalable du Comité Départemental du Tourisme.

- Tourisme halieutique & nautique,
- Accueil touristique,
- Tourisme numérique.

Qualité de vie (Axe 2) :

Parcours résidentiels : Plutôt NON au regard de la Région et du CG27 sauf résidence-service

- Agence immobilière solidaire,
- Résidence-services intergénérationnelles,
- Maison relai,
- Eco-quartier Val de Reuil.

Numérique : flécher CPER ?

- Schéma local d'aménagement numérique,
- Déploiement infrastructure « fibre ».

Culture & loisirs : actions financées via le FRADT et le FAT ?

- Patinoire (Louviers),
- Médiathèque & école de musique (Pont de l'Arche),
- Maison des sports (Louviers),

Patrimoine & paysages :

- Traitement des friches (Audresset, Thorel Est, Labelle),
- Revitalisation de centres bourgs, véritable enjeu.
- Charte paysagère,
- Documentaire sur la Seine.

Milieus naturels & biodiversité : Plutôt NON au regard de la Région et du CG27 sauf pour les Hauts-près

- Hauts-Près,
- Renaturation anciennes décharges,
- Maintien des berges de l'Eure,
- Lutte contre les espèces invasives,
- Gestion des mares,
- Sensibilisation à la biodiversité.

Transition énergétique (Axe 3) :

Mobilités :

- BHNS (Plutôt NON pour le dépôt TRANSBORD au regard de la Région et du CG27),
- Pôle d'échanges des Fontenelles (Plutôt NON au regard de la Région et du CG27),

- Aires de covoiturage.
- Schéma vélo.
- Voies Vertes.

Efficacité énergétique :

- Audits et travaux dans le patrimoine des communes.
- Chaufferies bois & réseaux de chaleur.
- Plateforme de rénovation de l'habitat privé.
- Chèque Energie

Énergies renouvelables :

- Schéma directeur.

Les solidarités (Axe 4) :

Qualifications professionnelles :

- Formation & GPEC.

Santé : Plutôt NON au regard de la Région et du CG27

- Contrat local de santé
- Pôle santé de Maison Rouge.

Développement inclusif du territoire : Plutôt NON au regard de la Région et du CG27

- Contrat de Ville.
- Projet territorial Espace des 2 Rives,
- ANRU.
- Mobilité pour tous.

Solidarités entre territoires : NON au regard de la Région et du CG27

- Local d'archives.
- Coopération avec Bohicon.

Au terme de cette présentation, les élus font part de leur sentiment :

Monsieur DUVERE regrette qu'il n'y ait rien de prévu en matière de développement de l'électromobilité. Madame ARMSTRONG indique que cette action bénéficiera de financements de droit commun en provenance de la Région et de l'ADEME.

Monsieur PRIOLLAUD rappelle le projet de cité du numérique à développer sur la friche CINRAM. Convaincu que c'est un projet de développement économique, via le numérique, il demande que la CASE insiste sur ce point auprès de ses partenaires.

Monsieur DELAMARE est convaincu que le projet de port fluvial à Aizay peut entrer dans le CPIER. Il indique que le port autonome de Rouen a budgété une somme comprise entre 4 et 6 M€ à cet effet.

Monsieur DELAMARE demande quelle suite a été réservée au projet d'extension de la ZAC du Bosc Hêtré. Madame ARMSTRONG rappelle qu'il s'agit d'une opération portée par un aménageur privé qui ne peut, à ce titre, entrer dans le Contrat d'agglomération.

Monsieur DELAMARE aborde ensuite la question des échangeurs routiers à développer pour mieux desservir les zones d'activité.

Monsieur LEROY indique que la construction de l'échangeur d'Heudebouville est exceptionnellement inscrite au futur Contrat d'agglomération grâce au rôle crucial qu'il jouera en matière de développement économique et donc de développement de l'emploi.

VI EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 NOVEMBRE 2014 :

L'ordre du jour n'appelle aucune remarque.

VI/ COMPTES RENDUS DES REUNIONS DE COMMISSIONS :

En raison de l'horaire tardif, il a été décidé de remettre ce point à une réunion ultérieure.

IV/ QUESTIONS DIVERSES :

Crèche interentreprises :

Monsieur LEROY indique que le contrat liant la CASE à la société Crèche Attitude arrive prochainement à échéance. *« Même si la qualité de service a été excellente, le conseil communautaire du 20 novembre devra acter la relance de cette DSP. Nous allons lancer un appel d'offres en vue de la gestion des deux crèches puisque la 2^e crèche sera réalisée à val de Reuil à l'horizon 2016.*

Si nous ne souhaitons pas internaliser le service, nous n'en resterons pas moins vigilants sur la négociation financière car nous sommes plus forts qu'au début. Nous permettrons au délégataire de gagner sa vie, mais dans des proportions plus raisonnables » précise-t-il.

« Tu oublies l'humain et le social, les conditions de travail des salariés et leur rémunération ! » intervient Monsieur LANIC.

De l'avis de Madame BENAMARA, il est prématuré de lancer le débat sur la renégociation de cette DSP :

« Dans les éléments de négociation, il y a également les avantages au personnel, comme les tickets restaurant, la formation professionnelle, etc. Je préférerais donc que nous gardions pour nous ce sur quoi nous souhaitons ferrailler et éviter que cela ne paraisse dans la presse avant la négociation » insiste-t-elle.

Festival Les petites scènes voyagent entre Seine et Eure :

Madame LECALONEC explique que l'année 2014 a enregistré une baisse de fréquentation de 25% par rapport à l'année 2013. Cette érosion s'explique par le fait que la fête du jeu n'a pas été organisée cette année et que certaines représentations ont été données lors de matches de football disputés dans le cadre de la coupe du monde ou le premier jour des soldes d'été.

Pour autant, le festival a rencontré son public et il est envisagé de le reconduire en 2015, sous une forme différente, avec un budget de 120 000 € au lieu des 150 000 € votés en 2014.

Monsieur LANIC ironise sur cette baisse de budget :

« A raison de 30 000 € de diminution par an cela veut-il dire, Bernard, que nous serons à zéro à la fin de ton mandat » ?

« Pas du tout ! répond Monsieur LEROY. *La qualité étant là, nous continuons. Néanmoins, force est de constater que le format adopté, sur une longue période, n'a pas donné les résultats escomptés puisque nous avons enregistré une baisse de la fréquentation.*

L'idée est donc de resserrer ce festival sur deux week-ends et de proposer les représentations sur 12 communes au lieu de 15. Cette baisse du nombre de représentations amène – mécaniquement – une baisse du budget alloué au festival » précise-t-il.

Monsieur JACQUET se déclare *« satisfait que le festival se poursuive une quatrième année. Pour cette troisième année, nous avons enregistré une baisse de fréquentation mais il y a des choses qui doivent s'installer.*

Si nous partons sur l'option d'un festival resserré sur deux week-ends de juin, il faudra la maintenir sur trois ans afin que le public s'approprie ces dates. C'est à cette condition qu'il se déplacera » conclut-il.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question ni remarque formulée, la séance est levée à 23 h 15.

Le Président

Bernard LEROY

Par délégation
Le Directeur Général



Philippe LE GAL